

MINISTERE DU TRAVAIL MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Les Ministres

Paris, le 1 8 NOV. 2019

à

Madame Nathalie DESTAIS, Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS)

Madame Marie-Christine LEPETIT, Cheffe du service de l'Inspection générale des finances (IGF)

<u>Objet</u> : Conséquences financières de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et ses textes d'application ont réformé en profondeur le financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

France Compétences, nouvel établissement public administratif à gestion financière et comptable de droit privé, a été créé au ler janvier 2019. A l'issue d'une période transitoire sur 2019 et 2020, l'établissement sera chargé de répartir l'intégralité des fonds issus de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage (CUFPA), composée de la taxe d'apprentissage et de la contribution à la formation professionnelle, pour un montant total estimé, à compter de 2021, à 10 Md€.

Dès le 1^{er} janvier 2020, le financement des contrats d'apprentissage sera assuré par les branches professionnelles via les opérateurs de compétences (OPCO), qui ont remplacé les organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA) et les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Les centres de formation d'apprentis (CFA) ne seront plus financés selon une logique de dotation annuelle mais selon des niveaux de prise en charge déterminés par les commissions paritaires nationales de l'emploi. Les conseils régionaux pourront intervenir pour compléter les financements des OPCO, via notamment le fonds de soutien, ainsi que pour financer les investissements des CFA.

Pièce jointe n° 1

Enfin, la monétisation du compte personnel de formation (CPF) et des financements dédiés à la formation des demandeurs d'emploi, dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC), ont également modifié les orientations et modalités de financement de la formation professionnelle.

Or, en 2020, les projections font apparaître un besoin de financement de plus de 2,5 Md€.

Compte tenu des enjeux financiers et de politiques publiques liés à cette réforme, nous souhaiterions que vos services réalisent une mission conjointe d'appui à France Compétences, sur les impacts financiers, pour l'ensemble du système, de la réforme de 2018. En particulier, votre travail devra :

- évaluer et qualifier la dynamique des dépenses au titre notamment de l'alternance, cartographier les risques dès 2020, en identifiant notamment les facteurs structurels liés au paramétrage des dispositifs ;
- évaluer, au-delà de 2020, la soutenabilité financière du système de l'alternance et de la formation professionnelle en établissant une prévision pluriannuelle des ressources et des dépenses;
- enfin, estimer, pour les nouveaux opérateurs de compétences, l'impact comptable et en trésorerie, du nouveau système de financement.

Sur la base de ces analyses, nous vous serions reconnaissants de formuler des recommandations permettant d'assurer un fonctionnement soutenable du système de financement de l'alternance et de la formation professionnelle. Vos recommandations porteront également sur la gouvernance et le pilotage financier du système de manière globale, et en particulier de France Compétences.

Nous souhaiterions obtenir vos conclusions sur l'analyse du déficit 2020 et vos propositions de mesures correctrices, au plus tard pour le 30 novembre 2019. A cet égard, vos recommandations devront être établies en excluant une augmentation de la taxe d'apprentissage. Les résultats de vos travaux sur la soutenabilité financière du système à moyen terme sont attendus pour la fin février 2020.

Nous vous remercions par avance pour votre mobilisation au service de cette mission, pour laquelle vous pourrez vous appuyer sur les services de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, de la direction du budget et de la direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques. Vous pourrez également solliciter les contrôleurs généraux économiques et financiers auprès des OPCO et de France Compétences.

Muriel PENICAUD

Gérald DARMANIN